



Rapport de la Commission financière au Conseil général

concernant les comptes 2023

(Du 6 mai 2024)

Séance du 16 avril 2024

Présents :

11 commissaires : Mmes S. Hügli et S. Zaslowski (suppléante), MM. N. Aubert, V. Bologna, G. Dubois, J. Galvani, A. Krebs, S. Reichen, P. Surdez, R. Vermot et M. Zurbuchen.

Excusés ou membres suppléants non sollicités :

4 commissaires : Mme C. Schaffner (suppléante), MM. H.-P. Renk, G. Santschi (suppléant) et C. Tissot (suppléant).

2 conseillers communaux : MM. A. von Allmen et M. Berly

M. Y.-A. Gerber, chef du service des finances

M. M. León, chef du service des ressources humaines

M. E. Turkanovic, secrétaire

La séance est levée à 21h55

Président : M. P. Surdez

Vice-président : M. H.-P. Renk

Rapporteur : M. J. Galvani

Abréviations :

CC : Conseil communal

CG : Conseil général

Q : Question

R : Réponse

RE : Remarque

PM : Personne morale

Accueil

Le président de la commission souhaite la bienvenue à tous et fait le point sur la présence des membres de la commission et ceux qui sont excusés.

Il cède la parole au conseiller communal M. Anthony von Allmen, qui présentera différents diaporamas relatifs aux comptes 2023 de la Ville du Locle en collaboration avec M. Yves-Alain Gerber.

Il informe les membres qu'il s'en suivra une présentation de M. Leon (chef du service des ressources humaines) sur l'évolution des salaires et de quelques indicateurs.

Pour terminer, les commissaires seront sollicités pour la reconduction du mandat de l'organe de révision et l'analyse du dicastère de M. Anthony von Allmen.

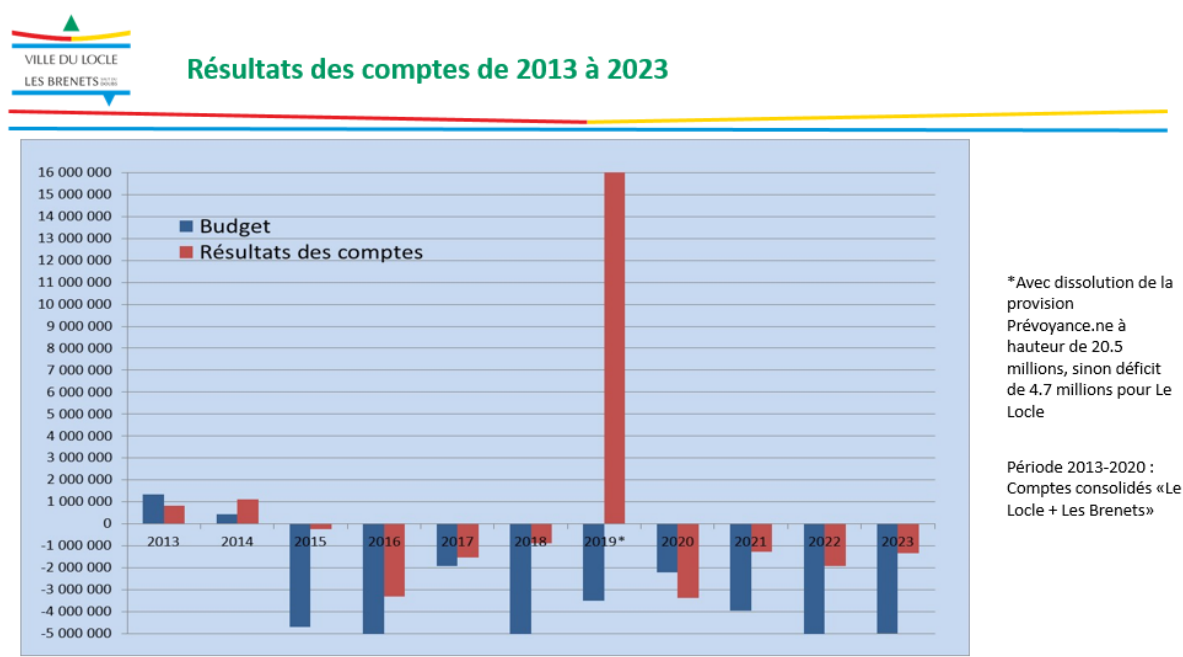
Résultat des comptes 2023 :

Les comptes sont nettement meilleurs que la prévision budgétaire. En effet, le déficit budgété de 4.98 millions boucle avec 1.34 million soit une amélioration de 3.6 millions des francs.

L'amélioration du résultat de 3.64 millions de francs s'explique principalement en raison de quatre facteurs :

1. La hausse de certains revenus fiscaux ;
2. Le montant inférieur des charges de personnel ;
3. Le montant inférieur des charges de biens, services et marchandises ;
4. La baisse du montant de la facture sociale.

Malgré cette spirale négative et une amélioration du déficit, la tendance des dix dernières années est la suivante :



Le constat de la dégradation amorcée ces dernières années fait ressortir les effets sont les suivants :

- Baisse du taux d'imposition des entreprises et mise en place du fonds de répartition de l'impôt PM dès 2011 jusqu'en 2015 ;
- Bascule d'impôt généralisée (sauf frontaliers) dès 2014 et nouveau calcul de la péréquation des ressources dès 2015.

Evolution des charges sous contrôle :


Sur la base du diaporama ci-dessous, nous pouvons constater une baisse constante des charges de personnel avec plancher atteint entre 2018 et 2019.

En 2023, les charges sont stables (+0.3 million) et comparables à 2016, compte tenu du différentiel d'inflation de 6.8%.

Nous constatons également une baisse constante des biens, services et marchandises, avec un plancher atteint en 2022. Ces charges sont maîtrisées par les services en collaboration avec le Conseil communal.

Au niveau des charges de transfert nous avons également une baisse. En 2022, la facture sociale a été particulièrement basse, expliquant l'augmentation 2022-2023.

Stabilisation pour les charges financières (2021 comprenait des moins-values suite à une réévaluation de terrain aux Brenets (zone réservée)), avec un niveau plancher atteint avec la hausse des taux d'intérêt.


Une évolution des charges sous contrôle ...

	Comptes (en mio Fr.)							
	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Charges	80.6	79.3	86.5	80.8	80.2	81.8	81.4	83.4
Charges de personnel	40.3	40.0	40.0	39.5	38.8	38.8	39.0	40.0
Charges de biens et services et autres charges d'expl.	13.2	12.5	12.7	12.6	13.8	13.2	13.6	14.8
Amortissements du patrimoine administratif	9.2	9.3	9.9	9.5	9.5	9.3	8.6	8.2
Charges financières	3.0	3.0	8.7	3.1	3.6	3.2	3.2	3.7
Attributions aux fonds et financements spéciaux	1.4	1.6	1.4	1.0	1.0	0.9	0.6	0.3
Charges de transfert	13.5	12.9	13.7	15.1	13.5	16.4	16.3	16.4

Années 2016-2020 : Consolidation avec les comptes des Brenets

Evolution des revenus :

Malgré cela, les économies sont insuffisantes face à la chute des recettes fiscales comme vous pouvez le constater ci-dessous :

	Comptes (en mio Fr.)							
	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Revenus	-79.3	-77.4	-85.2	-77.8	-96.6	-80.9	-79.9	-80.1
Revenus fiscaux	-37.9	-35.4	-35.3	-34.4	-37.4	-42.3	-38.9	-42.8
Revenus régaliens et de concessions	-0.0	-0.0	-0.1	-0.0	-0.0	-0.1	-0.1	-0.1
Taxes	-17.7	-17.4	-17.0	-15.6	-17.3	-15.7	-15.7	-15.5
Revenus divers	-0.2	-0.2	-0.1	-0.2	-0.2	-0.3	-0.2	-0.2
Revenus financiers	-6.0	-7.5	-9.4	-8.0	-6.1	-8.4	-6.7	-5.5
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-1.7	-1.7	-1.9	-1.9	-0.7	-0.9	-1.5	-1.6
Revenus de transfert	-12.8	-12.3	-12.3	-12.7	-11.0	-10.3	-10.3	-10.6
Revenus extraordinaires	-2.8	-2.9	-9.2	-5.0	-23.8	-2.9	-6.5	-3.8
Total du compte de résultats	+1.3	+1.9	+1.3	+3.0	-16.4	+0.9	+1.5	+3.3
[-] Bénéfice / [+] déficit								

Années 2016-2020 : Consolidation avec les comptes des Brenets

5

Pour les revenus fiscaux, les principales explications de l'évolution depuis 2016 sont les suivantes :

- Le creux est atteint en 2017 avec la mauvaise conjoncture ;
- 2018 revient à peu près au niveau de 2016 ;
- Chute drastique en 2019 avec d'importantes corrections ;
- Chute marquée en 2020 avec l'effet Covid pour les PM et la réforme fiscale pour les PP ;
- 2021 connaît une reprise légère, mais par rapport à 2020 elle concerne surtout l'impôt frontalier et PM.

Finalement, stabilisation en 2022 et enfin une nette progression en 2023.

Concernant les taxes, l'année 2022 a repris le rythme d'avant la pandémie, avec une progression par rapport à 2021 avec les recettes du nouveau plan de stationnement. Enfin, nous poursuivons cette progression en 2023.

L'augmentation des revenus de transfert est due à la mise en place de la nouvelle péréquation dès 2020 (péréquation des charges scolaires et d'accueil extra-familial).

La compensation des charges géotopographiques est de Fr. 213'000.- en 2023 et le montant va s'élever à plus de 1.5 million dès 2024.

Principaux écarts budget /comptes :

Le tableau ci-dessous permet de comprendre le passage du budget 2023 à la réalité des comptes 2023, en mettant en évidence les principales variations constatées :

Identification des écarts budget / comptes

Déficit budget 2023		4 978 886
dégradation [+] / amélioration [-] identifiés		-3 635 221
1	Revenus fiscaux	-3 016 000
2	Charges de personnel	-778 000
3	Biens, services et marchandises	-566 000
4	Facture sociale	-428 000
5	Dividende Viteos plus faible que prévu	84 000
6	Réévaluation Viteos plus faible que prévue	275 000
7	Non prélèvement réserve pol. Conjoncturelle	950 000
	Solde de divers facteurs	-156 221
Déficit comptes 2023		1 343 665

6

Il faut relever que pour l'amélioration de 3.6 millions de francs, à l'exception de la réévaluation Viteos, toutes les opérations sont monétaires (avec entrées d'argent), ce qui est positif et participe à améliorer aussi la trésorerie.

Il faut aussi noter que les éléments d'amélioration identifiés n'ont pas un caractère extraordinaire, laissant espérer que l'amélioration se poursuivra en 2024.

Dans le détail, l'amélioration des revenus fiscaux s'explique de la manière suivante :

Compte d'exploitation : principales variations

1. Revenus fiscaux - amélioration de	3 millions
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Impôt des travailleurs frontaliers 1.3 million → Montant supérieur au budget et aux comptes 2022 ▪ Impôt des personnes morales, y.c. fonds de répartition 1.2 million → Montant supérieur au budget et aux comptes 2022 ▪ Impôt des personnes physiques 0.4 million → Montant supérieur au budget et aux comptes 2022 ▪ Impôts fonciers 0.1 million → Montant supérieur au budget et aux comptes 2022 	

7

Encore plus dans le détail, la situation s'améliore surtout par rapport au budget avec de meilleures recettes pour l'impôt frontalier et les entreprises.

Toutefois, l'impôt des personnes physiques progresse tout de même. De l'ordre d'un demi-million par rapport à 2022 et toutes les réformes fiscales sont derrières maintenant. L'évolution démographique est positive et laisse entrevoir une progression à venir.

Pour l'impôt frontalier, il y a toujours un décalage temporel avec l'estimation d'un transitoire (encaissé : 2023 = 9.6 millions pour 2022 / 2022 = 8.9 millions pour 2021).

L'impôt des personnes morales progresse aussi en tenant compte du fonds de répartition.



Compte d'exploitation : principales variations

Impôt	C2023	B2023	Ecart	C2022	Ecart	C2021	Ecart	C2020*	Ecart
PP	19 442 096	19 060 000	382 096	18 941 110	500 986	18 694 990	747 106	20 525 290	-1 083 194
Frontaliers	9 955 529	8 700 000	1 255 529	9 289 508	666 021	9 723 306	232 223	8 113 048	1 842 481
PM	3 482 528	3 450 000	32 528	2 949 923	532 605	3 127 913	354 615	2 208 954	1 273 574
Fonds PM	3 836 607	2 600 000	1 236 607	3 035 475	801 132	2 698 858	1 137 749	2 617 567	1 219 040
Foncier PP	533 584	450 000	83 584	552 691	-19 107	468 773	64 811	419 501	114 082
Foncier PM	498 540	465 000	33 540	454 675	43 865	449 892	48 648	448 919	49 621
Autre**	129 802	137 000	-7 198	132 301	-2 500	87 957	41 845	95 254	34 548
TOTAL 40	37 878 685	34 862 000	3 016 685	35 355 683	2 523 002	35 251 688	2 626 997	34 428 533	3 450 153

* Comptes consolidés comprenant les montants cumulés pour Le Locle et Les Brenets

** Taxe des chiens et taxe sur les spectacles

8

Pour l'évolution des charges (améliorations), les principales variations sont les suivantes :



Compte d'exploitation : principales variations

2. Charges de personnel - amélioration de

0.8 million

Surestimation budgétaire, surtout pour les salaires enseignants
Légère augmentation par rapport aux comptes 2022 (+0.3 million)

3. Biens, services et marchandises - amélioration de

0.6 million

Evolution de ces charges maîtrisée – surestimation budgétaire
En augmentation par rapport aux années 2020 à 2022, effet de l'inflation

De manière générale sur ces deux postes de charges, la progression est maîtrisée compte tenu de l'inflation importante connue de 2020 à 2023 (+5.6%). Sur cette même période :

→ +2.0% sur les charges salariales et

→ +4.2% sur les biens, services et marchandises.

9

Les explications détaillées des charges de personnel vous seront présentées plus en détail par le chef de service des ressources humaines.

Pour la facture sociale, vous trouverez ci-dessous les principales explications :

4. Facture sociale - amélioration de **0.4 million**

En particulier dans deux domaines :

- **Charges d'aide matérielle** **Fr. 205'038.-**
- **Subsides LAMaI** **Fr. 153'415.-**

- ➔ Facture sociale totale de 5.2 millions en 2023, répartie sur 9 domaines
 - ➔ 5.6 millions au budget 2023 et 4.6 millions dans les comptes 2022
 - ➔ Ecart favorable par rapport au budget :
 - ❖ Aide matérielle : Baisse plus importante du nombre de dossiers (-3%) et baisse du coût par dossiers (baisse du chômage)
 - ❖ Subsides LAMaI : Moins de bénéficiaires que prévus suite à la modification des plafonds
 - ➔ Ecart défavorable par rapport aux comptes : s'explique à plus de 90% par la hausse des subsides LAMaI (compensation des fortes hausses de primes et l'inflation)
-

10

Pour l'évolution des revenus (dégradations), les principales variations sont les suivantes :

5. Dividende Viteos - dégradation de **Fr. 84'000.-**

Le budget prévoyait un dividende de 4.5% ...
... il a été de 4%

6. Réévaluation actions Viteos - dégradation de **Fr. 275'000.-**

Mise à jour chaque année en fonction de la performance réalisée par Viteos
Réévaluation de 1.4 million (budget 1.7 mio) contre 2.2 millions en 2022
Cela reste une recette non monétaire

7. Non prélèv. à la réserve de pol. conjoncturelle. - dégradation de **Fr. 950'000.-**

Un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle était prévu : compensation de l'inflation
Mais la progression des recettes fiscales a plus que compensé l'effet inflationniste
➔ Renoncement à ce prélèvement et préservation de la réserve pour d'autres situations conjoncturelles plus compliquées, en cas de fort repli des recettes fiscales par exemple.

11

Un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle à hauteur de Fr. 950'000.- était prévu au budget. Ce montant correspond à la surcharge de l'inflation en 2023 identifiée sur les charges salariales (Fr. 600'000.- pour les charges salariales fonctionnaires et enseignants) et les charges d'énergie (Fr. 350'000.-). La réalité des comptes corrobore ces estimations, avec Fr. 612'891.- pour les charges salariales et Fr. 388'600.- pour les charges d'énergie, soit 1 million en chiffre rond.

Toutefois, en regard de la progression de 2.5 millions de francs des recettes fiscales par rapport aux comptes 2022, et dans une vision consolidée de l'effet conjoncturel, le Conseil communal a considéré que les conditions n'étaient pas réunies pour le prélèvement prévu initialement. En effet, au net, la situation par rapport à 2022 s'est améliorée et la bonne conjoncture a compensé les effets de l'inflation. Dès lors, il a été jugé plus prudent de conserver la réserve de politique conjoncturelle pour des situations futures plus compliquées, par exemple un repli des recettes fiscales des personnes morales.

Investissements 2023 :



Compte des investissements

▪ Investissements bruts pour 2023	7.3 millions
▪ Investissements bruts pour 2023 sans STEP et filtre piscine	7.0 millions
▪ Investissements nets pour 2023	6.7 millions
▪ Investissements bruts au budget 2023	15.9 millions
▪ Investissements bruts au budget 2023 sans STEP et filtre piscine	9.9 millions

L'écart avec le budget des investissements, sans tenir compte de la nouvelle STEP et des filtres de la piscine, est ainsi de 2.9 millions → le 70% des montants prévus ont été engagés.

L'effort d'investissement doit être maintenu : il participe à construire la Ville de **demain et contribue à son rayonnement **aujourd'hui****

NB : Les montants des investissements ci-dessus comprennent le patrimoine administratif et le patrimoine financier

12

Différents indicateurs :



Différents indicateurs

- **La capacité d'autofinancement se monte en 2023 à 3.4 millions**
 - Autofinancement positif = le compte d'exploitation n'est pas financé par l'emprunt
 - Autofinancement = résultat de l'exercice + amortissements ordinaires + prélèvements aux réserves - attributions aux réserves

- **La dette brute communale augmente de 3.7 millions de francs**
 - Les liquidités disponibles ont augmenté de 0.3 million ... la dette nette augmente de 3.4 millions
 - La dette brute se monte à fin 2023 à 143.8 millions
 - Le taux moyen de la dette communale en 2023 est de 0.94%, contre 0.85% en 2022 ... la hausse des taux se fait sentir.

- **La fortune diminue de 1.3 million et s'élève à 68.1 millions au 31.12.2023**
 - La diminution correspond au déficit de l'exercice

13

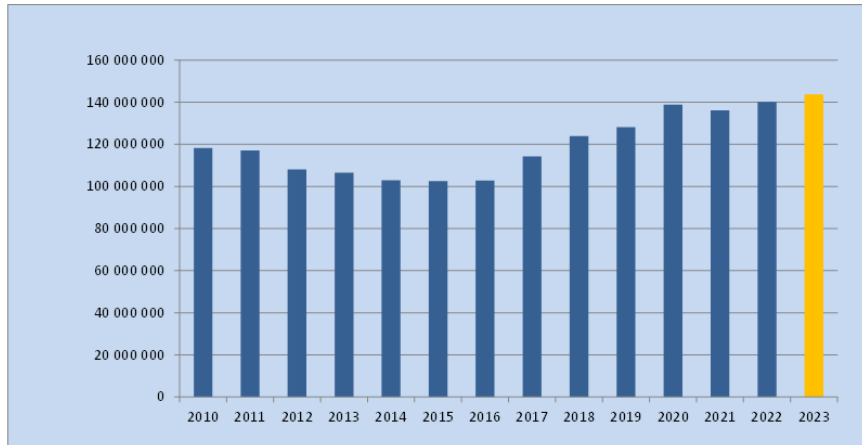
Evolution de la dette :

La tendance haussière est bien amorcée depuis 2017. L'année 2021 casse cette tendance à la hausse puis reprise en 2022.

La dette à fin 2023 est de 143.8 millions (+3.7 millions par rapport à 2022) et le taux moyen de la dette est à 0.94%.



Evolution de la dette de 2010 à 2023 (cumul Brenets avant 2021)



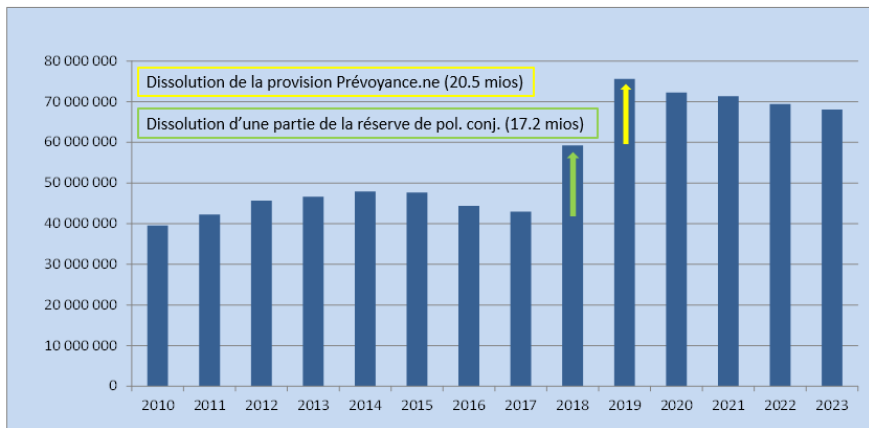
14

Evolution de la fortune:

La fortune était de 69.4 millions au 31.12.2022. Avec le résultat 2023, la fortune diminue à 68.1 millions. En conclusion, la fortune est donc confortable pour affronter les aléas à venir, mais elle ne doit pas constituer un oreiller de paresse.



Evolution de la fortune de 2010 à 2023 (cumul Brenets avant 2021)



15

Conclusion et constat final :



Conclusion

Résultat 2023, déficit de 1.3 million
 Dette communale de 143.8 millions
 Fortune nette de 68.1 millions

- Le Conseil communal reste préoccupé de la situation déficitaire qui perdure mais ...
 - ❖ ... satisfaction d'avoir un déficit moins élevé que prévu ;
 - ❖ ... satisfaction de voir les recettes fiscales progresser ;
 - ❖ ... satisfaction d'avoir pu aboutir à un accord sur les charges géotopographiques.

- Le Conseil communal reste serein sur l'évolution à long terme :
 - ❖ Les fondamentaux sont bons (fortune, réserve de politique conjoncturelle) et capacité de résilience de l'économie des Montagnes neuchâteloises déjà démontrée
 - ❖ Concept de Mobilité 2030 = amélioration de l'attractivité
 - ❖ Développement des zones résidentielles et industrielles

- Le Conseil communal est conscient de ses responsabilités : il restera attentif à l'évolution de la situation financière en réagissant pour assurer le bon développement de la Ville du Locle.

Questions des commissaires après cette présentation :

Q : Quelle a été la réaction des actionnaires suite à la baisse du dividende de Viteos de 4.5% à 4% malgré un bénéfice important et pourquoi n'a-t-on pas redistribué davantage aux actionnaires ?

R : Cette redistribution du dividende à la baisse a été validée par les actionnaires lors de l'Assemblée générale. Le but pour Viteos est de pouvoir obtenir un financement propre à 100% notamment pour l'investissement lors de la construction du futur site. De plus, les indicateurs financiers sont également meilleurs et permettront d'obtenir de meilleures conditions en cas de recours à des emprunts auprès des établissements bancaires.

Présentation des ressources humaines :

M. Manuel León, chef du service présente dans le détail l'évolution des charges du personnel. Vous trouverez ci-dessous les différentes explications :



Natures 30 charges de personnel

	Comptes 2023	Budget 2023	Variations par rapport au budget 2023	Comptes 2022	Remarques
	Fr.	Fr.	%	Fr.	
Autorités et commissions	870 933	626 300	39.1% +	713 883	Indemnités anciens Conseillers communaux
Salaires du personnel administratif et d'exploitation	19 932 638	19 645 070	1.5% +	19 560 183	
Salaires des enseignants	12 047 117	12 676 000	5% -	11 813 080	Budget 2023 sur estimé
Allocations	455 402	425 210	7.1% +	473 848	
Cotisations patronales	7 220 232	7 453 560	3.1% -	7 106 957	
Prestations de l'employeur	-412 018	1 800	22989.9% -	107 003	Variation réserve rentes anciens Conseillers communaux
Autres charges de personnel	196 556	261 754	24.9% -	178 468	
	40 310 861	41 089 694	1.9% -	39 953 421	

Nature 301 salaires personnel administratif et d'exploitation

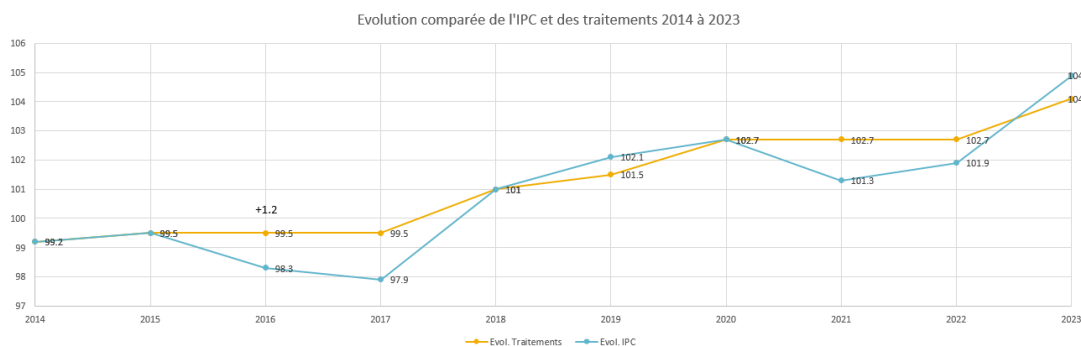
	Comptes 2023	Comptes 2022	Variation	Remarques
301 Salaires personnel administratif et d'exploitation	19 932 638	19 560 183	372 455	Coût de l'inflation de 1.4 = Fr. 274 000 Coût échelons automatiques = Fr. 297 000

3

L'évolution de l'IPC (indice des prix à la consommation) et les traitements :

Vous constaterez que les traitements suivent quasiment l'évolution de l'IPC. En 2023, l'entier de l'inflation n'a pas été répercuté par le Conseil communal. Ce dernier s'est engagé auprès du syndicat à appliquer l'indice de référence au 1^{er} janvier 2025 (indice de mai 2024).

Evolution IPC et traitements



4

Le comparatif des EPT (équivalents plein-temps)

Vous constaterez la très faible variation de 0.36% et donc une stabilité de l'évolution du personnel.

Comparatif EPT

	31.12.2023	31.12.2022	Variation
Nombre de personnes	290	287	3
EPT	221.12	220.76	0.36
Nombre d'apprentis	23	27	-4
Nombre d'auxiliaires	156	140	16

5

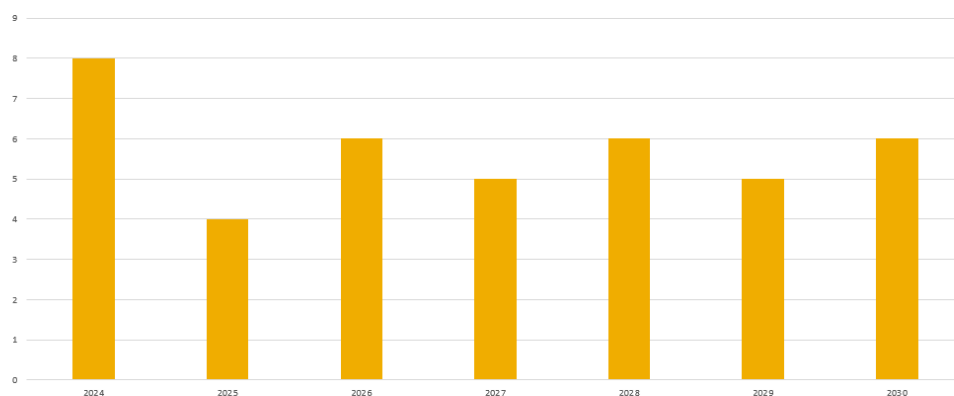
Dans le détail, M. León complète en mentionnant quelques écarts dans les comptes en comparaison du budget soit :

- 1002 Conseil communal : Indemnités retraités non budgétées
- 3004 Pool de conciergerie : Nouvelle ventilation avec sites Les Brenets
- 3401 Service forestier : Engagement bûcheron suite tempête
- 5200 Step : Réorganisation suite départ
- 5300 Urbanisme : Mutation pas tenue compte au budget
- 5300 Urbanisme : Engagement crédit PAL
- 5706 Halle polyvalente : Remplacement départ
- 7909 BO-COSC : Départ non remplacé – augmentation conciergerie
nouveaux locaux – remplacement maladie / APG

Les futurs départs en retraite :

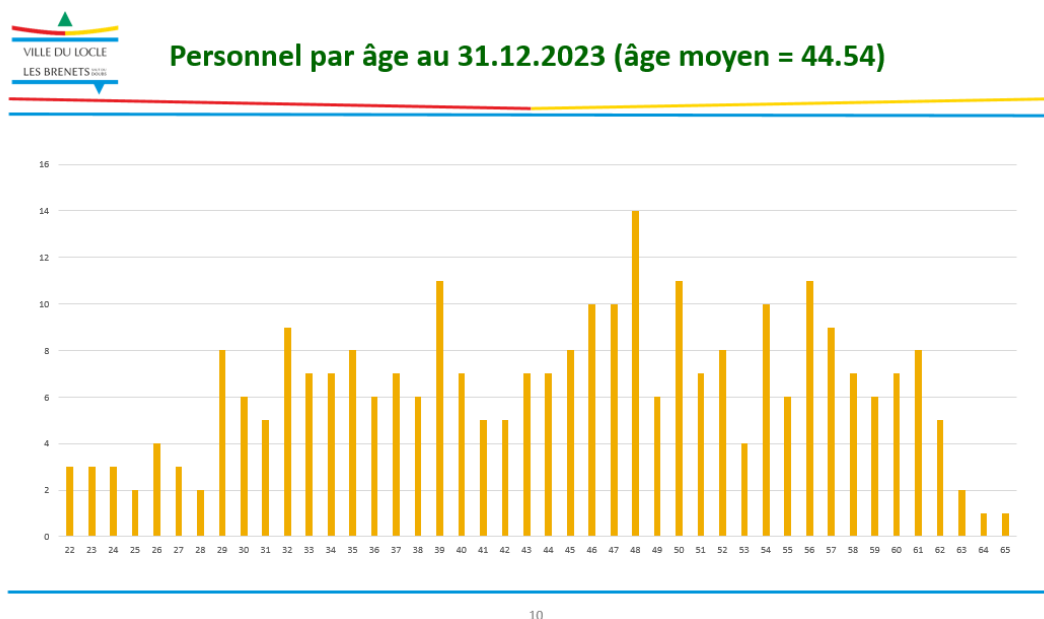
Vous constaterez qu'après le pic des départs en 2024 (au nombre de 8), les années futures se stabilisent avec en moyenne 4 à 6 départs annuels.

Futurs départs en retraite



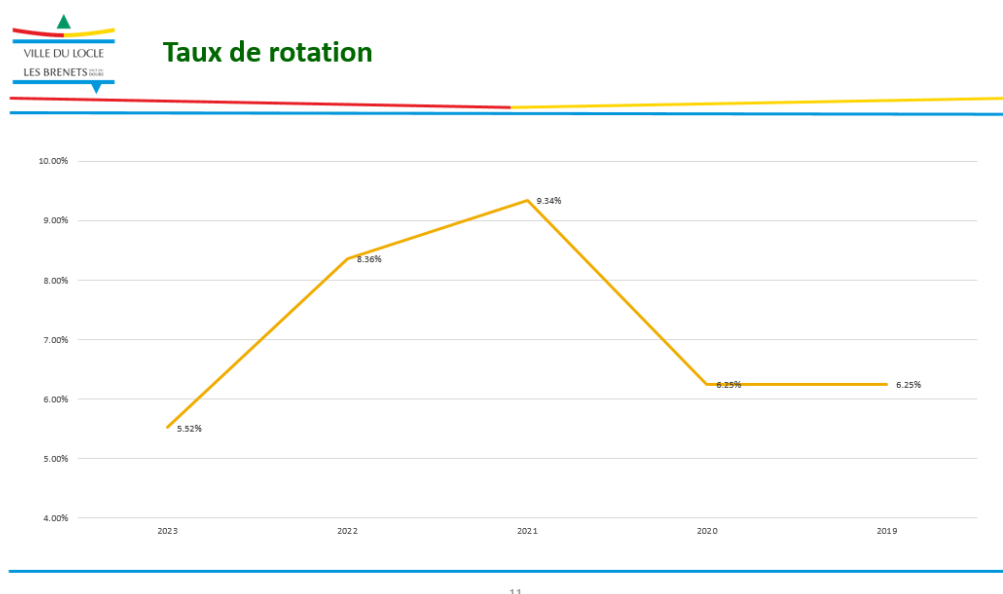
9

Le personnel par âge au 31.12.2023 :



Le taux de rotation :

Le pic de rotation a été atteint en 2021 avec un taux de 9.34, la principale explication est probablement des remises en question personnelle après le COVID.



Questions des commissaires après cette présentation :

Q : Ce pic de rotation, concerne-t-il un service en particulier ?

R : Nous n'avons pas remarqué un taux de rotation plus important dans un service en particulier.

Q : Un commissaire demande le taux d'absentéisme et souhaiterait également savoir en quoi consiste le projet « Mes ressources » et si on a des premiers résultats ?

R : Le taux d'absentéisme est de 5.7% en 2022 et de 4.3% en 2023, le projet « Mes ressources » est toujours en cours et par conséquent, nous n'avons pas de résultats à ce jour.

Le projet consiste principalement à veiller au bien être des collaborateurs.trices par la mise en place d'ateliers relatifs notamment à la gestion des émotions, au sommeil, à l'alimentation, au stress ou à l'organisation et la planification du travail. Ce projet s'étend sur 3 ans. Après la première séance de lancement du projet obligatoire, nous avons des séances facultatives pendant et en dehors des heures de travail. S'agissant des premiers résultats, le projet étant en cours, nous n'avons pas ces informations pour le moment.

Autres informations et points à traiter par la commission financière :

Tempête du 24 juillet 2023 :

Après la tempête du 24 juillet, M. Yves-Alain Gerber informe les commissaires qu'un chapitre comptable regroupant l'ensemble des opérations financières a été mis en place afin de quantifier l'impact financier. Par conséquent, en page 88, vous trouverez le chapitre « 5007.7501 – travaux autres services, tiers – dangers naturels »

Dans le détail, vous constaterez les dépenses pour le matériel (Fr. 27'851.75) et les prestations de tiers (79'042.05) engagées par la ville ainsi que les prestations internes (Fr. 30'607.55).

Les indemnités des assurances se montent à Fr. 70'076.30. Dans le détail, environ Fr. 30'000.- concernent l'indemnisation pour les arbres (Fr. 1'000.-/par arbre) et Fr. 40'000.- les dégâts sur le matériel.

Nous avons également reçu Fr. 46'000.- de participation des communes en 2023 par solidarité et percevrons également du COSC et de l'ECAP une autre aide en 2024.

Fonds des arbres :

Sur la base des indemnités des assurances et de la participation des communes (total d'environ Fr. 76'000.-), il est institué un fonds dénommé « Fonds des arbres » qui figurera au bilan sous le compte 29109.01 en application de l'article 48 de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014.

Par conséquent, un arrêté sera soumis au Conseil général lors de la séance relative à l'adoption des comptes 2023 permettant la constitution de ce fonds.

Reconduction du mandat de l'organe de révision :

Notre organe de révision actuel, la fiduciaire Muller Christe et Associés SA, a été désigné en 2018 pour la révision des exercices 2018, 2019 et 2020.

Le même organe de révision a été choisi pour la révision des comptes 2020 des Brenets afin de profiter des synergies (en particulier l'audit du bilan d'ouverture).

Puis le mandat a été prolongé pour les années 2021, 2022 et 2023.

Le mandat de révision coûte actuellement Fr. 21'000.- HT pour la Ville du Locle.

La collaboration avec la société Muller Christe et Associés SA fonctionne bien. Les réviseurs sont compétents et pragmatiques. Après 6 ans de révision et d'apprentissage mutuel, la collaboration est optimale. Le temps consacré à prendre connaissance des modes de fonctionnement respectifs n'est plus nécessaire et constitue un précieux gain de temps et d'énergie pour chacune des parties.

Le code des obligations prévoit un article sur la reconduction de l'organe de révision :

Article 730a al.2 du CO.

En matière de contrôle ordinaire, la personne qui dirige la révision peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus. Elle ne peut reprendre le même mandat qu'après une interruption de trois ans.

Cela n'empêche pas toutefois à l'organe de révision d'être reconduit au-delà de sept ans, mais sous la responsabilité d'un autre expert réviseur en charge du mandat.

Pour cette septième année, soit la révision de nos comptes 2024, la fiduciaire Muller Christe et Associés SA accepte de garder le montant actuel à savoir Fr. 21'000.- HT.

Pour rappel, lors de notre appel d'offre en 2018, nous avons retenu l'offre la moins chère, sachant que les autres propositions d'honoraires allaient de Fr. 22'000.- à Fr. 34'000.- et que la composante « Brenets » n'était pas intégrée (= plus de pièces et d'objets).

Le service des finances procédera à un appel d'offre pour la prochaine période concernant la révision de nos comptes 2025, 2026 et 2027.

Il vous est donc proposé de préavisier favorablement la reconduction du mandat auprès de la fiduciaire Muller Christe et Associés SA pour une dernière année avec la révision des comptes 2024.

Décision de la commission financière pour la reconduction du mandat de l'organe de révision :
Validation à l'unanimité des membres.

Le dicastère de M. Anthony von Allmen est passé en revue.

Le bilan est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
10700.01	Actions Viteos SA	RE : Le chef du service des finances, M. Yves-Alain Gerber mentionne le reclassement des actions Viteos SA du patrimoine financier au patrimoine administratif. Il est important de préciser que ce reclassement influence considérablement la dette nette par habitant en francs qui passe de Fr. 2'952.- en 2022 à Fr. 6'008.- en 2023 mais également l'autofinancement puisque la réévaluation des actions de Fr. 1'387'827.77 diminue cet indicateur qui se monte à Fr. 3'406'768.- en 2023 contre Fr. 4'473'951.- en 2022.
14540.10	Actions Viteos SA	
1404	Bâtiments du PA (terrains bâtis)	Q : A quoi correspondent les montants au crédit des bâtiments du PA ?

		R : Il s'agit des amortissements des bâtiments du patrimoine administratif. Pour rappel, le patrimoine financier n'est plus amorti après la réévaluation alors que celui du patrimoine administratif doit l'être malgré la réévaluation. L'amortissement de la réévaluation est compensé par la réserve de retraitement du PA.

Les comptes sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
7909	<i>Bureau d'observation</i>	RE : En réponse à l'article paru dans la presse début avril au sujet du lancement d'Omega d'une alternative au COSC, le chef du dicastère, M. Anthony von Allmen donne quelques informations aux membres.

Les investissements de M. Anthony von Allmen sont passés en revue.

Les membres de la commission n'ont pas de questions particulières liées aux investissements de ce dicastère.

Le dicastère de M. Michaël Berly est passé en revue.

En introduction, M. Michaël Berly mentionne la tempête du 24 juillet avec un travail important du service de la voirie et du service forestier.

De plus, il informe les commissaires des départs en retraite du voyer-chef ainsi que du responsable de la promotion dans les prochains mois et il les remercie pour le travail accompli.

Compte	Désignation	Remarque
34	<i>SYLVICULTURE</i>	
3401	<i>Service forestier intercommunal</i>	Q : Suite à la tempête, quel impact sur nos forêts et qu'envisage-t-on pour la suite ? R : Nous ne sommes pas dans la même situation que La Chaux-de-Fonds, l'impact est nettement moins important. Dans la majorité des cas, nous n'envisageons pas de mesures.
44700.04	Facturation droit de superficie Les Nids	Q : Selon les renseignements d'un commissaire, les cabanes « Les Nids » cesseront leur activité au 30 juin 2025 et il souhaite savoir si le Conseil communal a une alternative à cela et s'il envisage une suite ? R : Le sujet n'a pas été abordé pour le moment au Conseil communal car aucune

		information n'a été communiquée à la ville à ce jour.
40	INSTRUCTION PUBLIQUE	<p>Q : Sur la base des bruits qui courent sur le mauvais climat au sein des écoles, un commissaire souhaite savoir si cela est vrai et qu'en est-il de la situation générale ? En effet, il semblerait que tant pour certains enseignants, élèves et parents, la situation est difficile.</p> <p>R : Le chef de dicastère, M. Michaël Berly informe les membres qu'au niveau des enseignants et des élèves, nous n'avons pas connaissance de problèmes particuliers. S'agissant du secrétariat et du service socio-éducatif (SSE), nous suivons en collaboration avec les ressources humaines l'évolution de la situation.</p> <p>RE : Une discussion générale se poursuit entre les membres de la commission sur la difficulté d'enseigner et la volonté du canton de vouloir faire des économies sur le dos des enseignants notamment en intégrant des élèves en difficulté pour diminuer les coûts des écoles spécialisées.</p>
4004	Cercle scolaire - cycle 3	
31320.00	Honoraires	<p>Q : Cette dépense d'honoraires est-elle en lien avec ce climat de travail ?</p> <p>R : Après consultation dans le détail du comptes, les honoraires concernent bien des dépenses pour le soutien de l'encadrement du CSLL.</p>
48	GARAGE	
4800	Garage	
31010.06	Matériel d'exploitation et fournitures refacturées	<p>Q : Quelle est la raison de la diminution des dépenses de plus de Fr. 31'000.- ?</p> <p>R : Ce matériel d'exploitation et fournitures refacturés dépend des réparations demandées par la voirie ou des clients externes. Il est en lien direct avec les refacturations internes (nature 49100.06) et externes (nature 42400.00). Au sujet de la facturation pour des tiers, les revenus sont plus importants que le budget prévu (+ Fr. 49'629.45).</p>
50	VOIRIE	
5002	Entretien voies de communications	
42600.12	Droit de fouilles	RE : Le chef du dicastère informe les membres que les permis de droit de fouilles sont nettement supérieurs au budget (+ Fr.

		38'601.45). Ces demandes de permis seront dès 2024 faites par le service de l'Urbanisme et par conséquent, la comptabilisation sera dans le chapitre 5300.
46100.01	Dédommagement de la Confédération	RE : M. Michaël Berly informe les membres que suite à l'introduction du nouveau règlement sur les eaux pluviales, le dédommagement de la Confédération diminuera. M. Yves-Alain Gerber complète et explique que le dédommagement lié aux eaux pluviales sera imputé à la STEP.
5003	<i>Enlèvement de la neige</i>	Q : Suite à l'annonce de la ville de La Chaux-de-Fonds de réduire la période des mesures hivernales en lien avec le réchauffement climatique, envisage-t-on également celles-ci au Locle ? R : Cette analyse devra être faite notamment avec le futur voyer-chef. Q : Pour les routes de la Confédération, sommes-nous indemnisés pour ce travail ? R : Nous sommes effectivement indemnisés lors du déneigement de ces routes.
30490.00	Indemnités de piquet de neige	Q : Un commissaire explique le principe de la responsabilité individuelle des collaborateurs que pratique le service cantonal lors du déneigement et demande si l'on envisage cette méthode pour notre ville pour diminuer les indemnités de piquet ? R : Le chef de dicastère estime que notre méthode actuelle est plus efficace, le voyer-chef analyse la situation et décide des sorties lors de déneigements. Cette solution limite l'impact et donc les coûts. L'indemnité de piquet est uniquement pour la disponibilité des collaborateurs. Par conséquent, dans tous les cas, celles-ci doivent être maintenues. Le chef de dicastère mentionne également que nous étudions l'alerte SMS dont le coût serait d'environ Fr. 10'000.-.
5005	<i>Jardins, zones vertes</i>	Q : Avec la fermeture du magasin « Frey », l'entretien des jardins et zones vertes est-il remis en question ? R : Le magasin fermera effectivement mais les prestations du jardinier sont maintenues.
5009	<i>Enlèvement des déchets - entreprises</i>	Q : L'entreprise Vadec envisage la construction d'une nouvelle usine, par conséquent, quel sera l'impact pour notre ville ?

		R : La présentation du projet par Vadec sera faite prochainement au Conseil communal. Par conséquent, fin mai, la commission financière sera informée de l'évolution de la situation.
--	--	--

Les investissements de M. Michaël Berly sont passés en revue.

Les membres de la commission n'ont pas de questions particulières liées aux investissements de ce dicastère.

Séance du 18 avril 2024

Présents :

9 commissaires : Mmes S. Hügli MM. H.-P. Renk, V. Bologna, G. Dubois, J. Galvani, A. Krebs, S. Reichen, P. Surdez et R. Vermot.

Excusés ou membres suppléants non sollicités :

6 commissaires : Mme C. Schaffner (suppléante) et S. Zaslowski (suppléante), MM. N. Aubert, G. Santschi (suppléant), C. Tissot (suppléant) et M. Zurbuchen.

3 conseillers communaux : Mme S. Favre, MM. C. Dupraz et Ph. Rouault

M. Y.-A. Gerber, chef du service des finances

M. E. Turkanovic, secrétaire

La séance est levée à 21h00

Accueil

Le président de la commission souhaite la bienvenue à tous et cède la parole à Mme Sarah Favre.

En introduction, Mme Sarah Favre donne quelques informations aux commissaires, à savoir.

Secrétariat des institutions pré et parascolaires :

- Les crèches communales ont vu le nombre d'enfants augmenter, que ce soit à celle de l'Etoile ou de la Grenouille. Nous avons peur d'avoir un grand trou à l'Etoile en août avec le départ de 17 enfants pour le para (entrée à l'école), mais ce trou a vite été comblé.

Clinique dentaire :

- A la suite du congé maternité de la dentiste, il y a eu moins de facturation et moins de dépistage qui seront effectués en 2024.

Centre d'orthophonie :

- Nous avons beaucoup plus d'enfants qui sont suivis au centre et une liste d'attente, pour un bilan, qui ne cesse de s'allonger. Pour pallier cela, le service va mettre sur pied pour 2024 une campagne d'information pour le préscolaire. Le conseil communal a aussi accepté d'augmenter en 2024, le taux d'une orthophoniste pour diminuer la liste d'attente.

Jeunesse - Projet Haut Boulot :

- Le projet a été bloqué dès début 2023 et à la suite de plusieurs rencontres, la Chaux-de-Fonds a exprimé le souhait d'arrêter celui-ci (fin décembre). Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pas trouvé d'autres partenaires pour s'impliquer et nous suivre dans ce projet. De plus à la suite d'une rencontre avec l'OFAS, en date du 18 avril 2024, les subventions pour ce projet se terminent faute de ne pouvoir répondre à leur cahier des tâches. De ce fait, nous devons rembourser environ Fr. 23'000.- de subventions perçues à ce jour.

Questions des commissaires après ces informations :

Q : S'agissant de la charge de travail au centre d'orthophonie, la cause de la difficulté des enfants est-elle imputable à l'utilisation des écrans ?

R : L'utilisation des écrans explique en partie cette difficulté. Le suivi des parents également est une des causes.

Q : Un commissaire relève les problèmes liés au nouveau locaux du parascolaire des Brenets, notamment d'humidité, et souhaite savoir si le problème a été résolu et si la ville a engagé des frais pour cela ?

R : Nous avons effectivement subi des infiltrations d'eau avec des dégâts aux sols. Nous avons déménagé pendant un laps de temps. La coopérative a fait marcher son assurance et nous serons indemnisé pour ces frais engagés. Les travaux de réfection été effectués et tout est rentré dans l'ordre, nous disposons à nouveau des locaux.

Q : Concernant le projet Haut Boulot, la ville de La Chaux-de-Fonds participera-t-elle au remboursement de la subvention et aux frais engagés ?

R : La convention n'ayant pas été signée, aucune participation ne sera versée par la ville de La Chaux-de-Fonds. La ville voisine a pris les frais qu'elle a engagé elle.

Le dicastère de Mme Sarah Favre est passé en revue.

Compte	Désignation	Remarque
60	CONTROLE DES HABITANTS ET SECURITE	
6005	Sécurité publique	<p>Q : En fonction de l'augmentation de la charge de travail, a-t-on prévu l'engagement de nouveaux agents ? En effet, un commissaire constate que les zones « Bordiers autorisés » sont très peu contrôlées. Pour pallier cela, n'est-il pas envisageable de renoncer à la distribution des recommandés des commandements de payer ?</p> <p>R : Il est très important que la distribution des recommandés des commandements de payer reste une prestation faite par la sécurité publique pour la simple raison que le dédommagement sur le plan financier est lucratif. De plus, cette prestation permet de rester proche des citoyens. Actuellement, nous effectuons quatre contrôles minimum par mois pour les lieux dit spéciaux « Bordiers autorisés ». Nous envisageons d'engager 2 agents supplémentaires à l'horizon 2025 et 2026. Toujours en gardant à l'esprit que la volonté n'est pas de vouloir davantage réprimander.</p>

		<p>Q : Une commissaire mentionne la difficulté pour les personnes âgées de recevoir uniquement un « QR » lors d'amendes d'ordre, qu'envisage-t-on pour palier cela ?</p> <p>R : La cheffe de dicastère comprend la problématique et indique que le guichet du service reste à disposition de ces personnes pour leur donner les informations qu'ils souhaitent.</p> <p>RE : La cheffe de dicastère informe les commissaires que l'organisation a été revue notamment au niveau des horaires avec des patrouilles jusqu'à 19h la semaine et le samedi matin.</p> <p>Q : Un commissaire demande si nous devons toujours faire appel à la police cantonale pour effectuer des points de contrôle ?</p> <p>R : La Ville a une dérogation pour faire les contrôles seuls, mais nous faisons des contrôles réguliers avec la police cantonale et les douanes.</p> <p>Q : A-t-on un début et une fin de l'aménagement de terrasses pour les commerçants locaux ?</p> <p>R : Le règlement stipule que celles-ci peuvent être aménagées du 16 avril au 1^{er} novembre. Néanmoins, avec le changement climatique, nous essayons de ne pas être trop contraignant à ce sujet.</p>
6007	Service d'incendie et de secours	
36120.06	Part communale au SIS, service ambulancier	<p>Q : Quelle est la raison et le justificatif des dépenses supérieures à Fr. 100'000.- par rapport aux comptes 2022 ?</p> <p>R : Avec le comité des directeurs des communes, nous avons accepté que le levage de personnes lors d'interventions difficiles (évacuations par balcon ou fenêtre) soit pris en charge par le service des pompiers. Auparavant, cette charge était prise par l'ECAP.</p>

Les investissements de Mme Sarah Favre sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
1001 Conseil général		
100734	Conseil général, portail collaboratif Conseil général et commissions	<p>Q : Cet investissement concerne-t-il la plateforme ECHO ?</p> <p>R : Cet investissement concerne bien la nouvelle plateforme ECHO.</p> <p>RE : Le commissaire estime que celle-ci peut être améliorée.</p>
6005 Sécurité publique		

100639	Sécurité publique, plan de stationnement	<p>Q : Qu'en est-il de l'application via le guichet unique pour la réservation de places de stationnement ?</p> <p>R : Nous avons opté pour la plateforme « Parkingpay » qui est utilisée par de nombreuses communes suisses et dont nous sommes très satisfaits.</p> <p>R : Un commissaire relève le bon choix qui a été fait et la facilité de l'utilisation et de sélection de notre zone notamment pour les visiteurs.</p>
--------	--	---

Le dicastère de M. Cédric Dupraz est passé en revue.

En préambule, M. Dupraz informe les membres que tant le budget de fonctionnement que celui des investissements de son dicastère sont spécifiquement et globalement respectés. Il y a peu ou pas de dépassements, le cas échéant, il répondra volontiers aux questions des commissaires.

Compte	Désignation	Remarque
32	BIBLIOTHEQUES	
3202	Bibliothèque des jeunes	<p>Q : Qu'en est-il du projet des déménagements des bibliothèques notamment par la libération des locaux de la banque Raiffeisen ?</p> <p>R : Le Conseil communal a mis en place un groupe de travail pour ce projet.</p> <p>Avec le départ de la banque courant 2025 de Daniel-JeanRichard 38, nous envisageons d'occuper ces locaux pour la bibliothèque de la ville. De plus, l'investissement à faire ne sera pas très important.</p> <p>Concernant la bibliothèque des jeunes, le départ de Viteos SA de Technicum 17 libérera ces locaux et nous envisageons que la bibliothèque s'y installe.</p> <p>L'objectif est de maintenir celle-ci au centre-ville.</p>
44	ACTIONS SOCIALES	
4402	Participation aux institutions sociales et sanitaires	<p>RE : Le chef du dicastère informe les membres que le nombre de dossier est en augmentation de 4%. Les coûts sont moins importants que le budget mais plus élevés que les comptes 2022.</p> <p>Cette augmentation s'explique également par l'augmentation des subsides LAMal.</p> <p>Il termine en mentionnant la bonne conjoncture et que nous devons être attentifs car si un ralentissement économique devait arriver, ce serait plus délicat.</p>

Les investissements de M. Cédric Dupraz sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
3100 Secrétariat de la culture et du tourisme		
100822	Secrétariat de la culture et du tourisme, Étude d'analyse sol karstique bassins du Doubs	<p>Q : Sur la base du crédit voté, un commissaire constate que cet investissement présente autant de dépenses que de recettes. Dès lors, est-il totalement subventionné ?</p> <p>R : Les recettes proviennent d'une participation de Tourisme Neuchâtelois et le solde restant sera prélevé dans le fonds de fusion.</p>

Le dicastère de M. Philippe Rouault est passé en revue.

Le président de la commission souhaite la bienvenue et cède la parole à M. Philippe Rouault.

Dans son introduction, M. Philippe Rouault informe les membres de la commission qu'à la fin de l'analyse de son dicastère, il présentera 5 ventes de terrain.

Concernant les comptes 2023, vous constaterez quelques différences entre le budget et les comptes notamment pour l'électricité et le chauffage car l'estimation lors de l'élaboration du budget était très difficile principalement à cause des conflits internationaux. Nous avons surtout un surcoût pour le fioul et le gaz. Pour le reste, globalement, nous avons une bonne surprise comparée au budget.

Compte	Désignation	Remarque
40	INSTRUCTION PUBLIQUE	
4057	Collège Jehan-Droz	<p>Q : Suite aux différents investissements, a-t-on déjà pu mesurer l'impact en terme d'économie d'énergie ?</p> <p>R : Pour le moment, vous constaterez dans les comptes que l'économie n'est pas grande sur le plan financier. Nous pourrions analyser cela sur du plus long terme.</p> <p>RE : Un commissaire complète en demandant que la comparaison se fasse en kWh et pas en francs car l'augmentation du prix de l'énergie ces deux dernières années influence cette analyse.</p> <p>R par courriel : Les fenêtres du collège Jehan-Droz ont été changées sur 4 ans et ces travaux sont finis depuis environ 2 ans, je vous mets en pièce jointe l'efficacité</p>

		énergétique du bâtiment et l'évolution de sa consommation ces dernières années.
53	URBANISME ET ENVIRONNEMENT	
5301	Transports et mobilité	<p>Q : Qu'en est-il du réagencement des lignes de bus ? En effet, un commissaire mentionne la problématique des horaires et du temps des trajets dans la ville.</p> <p>R : Avec les différents problèmes financiers de TransN, le projet de bouclage est pour le moment repoussé. Le but à terme est d'augmenter les cadences et donc les coûts seront plus importants et le moment n'est pas adapté sur le plan financier.</p> <p>RE : La discussion se poursuit entre les commissaires et le chef de dicastère notamment sur l'horaire d'été durant les vacances horlogères dont la cadence est augmentée à toutes les heures à la place de toutes les 20 minutes.</p> <p>Il est également mentionné la problématique du dimanche avec le devoir de réservation pour le transport « MobiCité »</p> <p>Le chef du dicastère mentionne que tous ces éléments seront remis à TransN.</p>
56	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	
5603	Complexe Les Rives du Doubs	<p>Q : Est-il exact que le complexe « Les Rives du Doubs » a de nouveaux gérants ?</p> <p>R : Oui, l'actuel locataire a sous-loué le complexe à un couple de bâlois. Selon les dires de l'ancien propriétaire, l'entretien a été nettement amélioré.</p>

Les investissements de M. Philippe Rouault sont passés en revue.

Compte	Désignation	Remarque
4080 Ancienne halle de Beau-Site		
100783	Gérance, Ancienne halle de Beau-Site - remplacement fenêtres	<p>Q : Un commissaire constate cet investissement pour le remplacement de fenêtre et demande si les infrastructures sportives seront également remises aux normes ?</p> <p>R : Pour le moment, aucun investissement n'est planifié car cette halle est utilisée uniquement par des petits enfants. Il est vrai que le sol mérite d'être rénové, nous étudierons cela.</p> <p>R par courriel : Dans l'ancienne hall Beau-Site , il est prévu de mettre les radiateurs en</p>

		hauteur pour éviter des blessures et de poncer/ revernir le parquet.
5300 Urbanisme et environnement		
100544	Urbanisme, mise à niveau des arrêts de bus	<p>Q : Que reste-t-il à faire, le solde de l'investissement sera-t-il suffisant ou pas ?</p> <p>R : Sauf erreur, nous avons encore 15 arrêts de bus à faire sur les 41, avec les Fr. 300'000.- restant, le montant ne sera pas peut-être suffisant, le cas échéant nous solliciterons le Conseil général.</p>
5600 Immeubles locatifs		
100414	Gérance, Gérardmer 10-12 : isolation des façades, remplacement des volets, ferblanterie, balcons	<p>Q : Cet investissement a-t-il porté ses fruits notamment pour les nouveaux balcons et a-t-on d'autre projet du genre ?</p> <p>R : Si le bâtiment n'est pas protégé, nous avons la possibilité de procéder à de nouveaux investissements du même type.</p> <p>En terme de futurs investissements, le chef de dicastère mentionne la fusion d'appartements à la rue du Midi avec des balcons probablement. Nous avons également Jeanneret 41 et 43 dans la planification financière en 2025, ainsi que le Corbusier 18.</p> <p>R par courriel : Depuis que les travaux de réfection /balconisation de Gérardmer 10-12, un seul appartement reste à louer alors qu'auparavant la moitié des appartement étaient vacant, la consommation en chauffage a baissé de 21%.</p>

Séance du 6 mai 2024

Présents :

11 commissaires : Mme S. Hügli, MM. N. Aubert, V. Bologna, G. Dubois, J. Galvani, A. Krebs, S. Reichen, H.-P. Renk, P. Surdez, C. Tissot (suppléant), et M. Zurbuchen.

Excusés ou membres suppléants non sollicités :

4 commissaires : Mmes C. Schaffner (suppléante) et S. Zaslowski (suppléante), MM. R. Vermot et G. Santschi (suppléant).

Position de la Commission financière

En guise de préambule, La Commission financière souhaite remercier le Service des Finances pour le précieux travail réalisé dans l'élaboration de ce rapport.

La commission financière souligne la maîtrise des charges, imputable à l'action du CC et aux efforts consentis par l'ensemble des services communaux. Nonobstant la maîtrise des charges et une conjoncture favorable, la ville ne parvient pas à afficher un équilibre des comptes. Il est probable que si nous avions durant l'exercice 2023, la même clé de répartition des charges géotopographiques que celle prévue en 2024, notre commune afficherait un léger bénéfice. Nous observons que la commune ne s'endette plus pour fonctionner, ce qui est de bon augure pour réduire la charge de la dette.

Dans ce contexte où l'impôt frontalier contribue à assainir nos comptes, comme le feront les charges géotopographiques dès le prochain exercice, on peut en revanche craindre que de nouvelles baisses d'impôts voulues par le canton viennent fragiliser ces résultats.

Si la réduction du déficit semble nous inscrire sur une bonne dynamique, un ralentissement de la conjoncture, notamment dans l'horlogerie, ainsi que l'investissement nécessaire pour la construction de la nouvelle STEP pourraient inverser la tendance.

On peut regretter l'augmentation de l'endettement de la Ville du Locle, alors que les taux d'intérêts tendent à croître ou à se stabiliser à un niveau plus élevé que durant les dernières années. La fortune de la ville diminue dans le même temps. Si nous n'avons pas la maîtrise des décisions cantonales en matière de fiscalité, il semble nécessaire que l'on se concentre sur les mesures que l'on doit prendre au niveau de la commune pour améliorer les finances. Nous encourageons les nouvelles autorités à prendre des mesures pour réussir à atteindre un équilibre financier lors des prochains exercices.

Les membres de la commission financière approuvent les comptes 2023, à l'unanimité et en recommandent l'acceptation par le Conseil Général.

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE

Le président,
Pierre Surdez

Le rapporteur,
Joël Galvani